



L'entrepreneure refuse de m'etablir la facture des travaux

Par **josegoncalves**, le **02/01/2009** à **18:47**

Bonjour,

Après plusieurs relances verbales étalées sur 2 mois, l'entreprise refuse de me fournir la facture de 40 000€ correspondant au travaux d'aménagement de ma maison.

La totalité des travaux ont été payés directement par la banque à l'entreprise.

L'entrepreneur m'a clairement dit qu'il ne me rédiger pas cette facture. j'ai besoin de cette facture car je souhaiterais récupérer mon crédit d'impôt et avoir un recours sur la garantie décennal en cas de problèmes.

Les travaux sont terminés, mais il n'y a pas eu de procès verbal de réception d'effectué, donc, je n'ai pas pu relever de réserves sur ce PV. Il y a des finitions à réaliser et il refuse également de les faire.

Je suis dans une situation où je ne sais plus que faire.

Merci de me venir en aide et de me conseiller sur les directions à suivre.

Cordialement.

Jose GONCALVES

Par **Marion2**, le **02/01/2009** à **21:56**

Bonsoir,

Envoyez à cette entreprise une mise en demeure en recommandée AR en lui demandant de vous faire parvenir sous huit jours la facture des travaux effectués ainsi que le procès-verbal de la réception de ces travaux et en l'informant, que passé ce délai, vous l'assignerez en

justice.

Cordialement

Par **chaber**, le **03/01/2009** à **05:55**

La réception de travaux peut être demandée par la partie la plus diligente entreprise ou maître d'ouvrage . Vous pouvez la provoquer à une date que vous fixerez par LR avec AR.
A cette réception il vous faudra formuler les réserves que vous jugerez nécessaires